



Soutenez l'ALMA et défiscalisez votre don en optant pour la **cotisation de soutien**.

Qu'est-ce que la cotisation de soutien et quel est son intérêt ?

En choisissant la cotisation de soutien, pour ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, ce que vous allez payer au final pour votre cotisation au club ne vous coûtera pas plus cher. Mais par ce geste vous aidez le club à pouvoir se développer en lui donnant des moyens supplémentaires.

Magique ? Pas tout à fait. Pour faire simple, pour une cotisation loisirs fixée à 160 €, votre cotisation de soutien sera de 310 €, donc plus cher vous allez me dire.

Certes, mais non, en fait. Car celle-ci comprend, outre les 83 € non défiscalisable (part FFME + forfait créneau) un montant de 225 € défiscalisable (la part club). C'est par ce biais que vous récupérez l'argent investi pour le club.

En effet, cette part ouvre droit à 150 € de réduction d'impôt. C'est-à-dire 66,66 % de 225 €.

Après cette opération votre cotisation vous revient donc à 160 €, soit 310 € moins 150 €. Cette possibilité est aussi valable pour les cotisations famille.

Comment bénéficier de cette réduction d'impôt ?

C'est simple, il vous suffira de déclarer en ligne aux impôts votre don de 225 € dans la case 7UF et le montant de votre impôt sera automatiquement ajusté avec la part en moins de 150 €.

Nous vous remettrons un reçu officiel à conserver et présenter aux services fiscaux si besoin.